

**COMPTE-RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2020**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23 (sauf
délibération n° 2 : 22 votants)

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 juin 2020.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Sylvie MAYEUR, Stéphane RANALLETTA, Christelle JEANPERT, Dany ORION, Marie-Noëlle GROCH, Martine GUILLOT, François LAMARRE, Jocelyne PINSON, Patrick JEULIN, Philippe SAINCOTILLE, Fabienne OUVRARD, Norbert DESQUIENS, Sophie PERRON, Garry THAUVIN, Lyliane MEYER, René BESSON, Sophie JACQUES-ROLAND, Laurent LAMBROT.

ABSENTES EXCUSÉES : Marthe RENOUT (pouvoir à M. GUILLOT), Valérie BONHOMME (pouvoir à J. PINSON) et Diane BRÉJON (pouvoir à L. LAMBROT).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Noëlle GROCH

1/ CM 25-06-2020	Finances – Compte de gestion 2019.
-------------------------	---

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, par 20 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (L. MEYER, R. BESSON et S. JACQUES-ROLAND), déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Information relative à la formation des élus en 2019 :

👉 Formations suivies par les membres du conseil municipal : aucune.

2/ CM 25-06-2020	Finances – Compte administratif 2019.
-------------------------	--

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Mme Martine GUILLOT, Doyenne du Conseil Municipal, prend la présidence de l'assemblée pour cette délibération.

M. Stéphane BREUIL, Adjoint au Maire chargé des Finances, donne lecture des résultats de l'exécution budgétaire de l'année 2019. Ces derniers sont conformes au compte de gestion établi par le Trésor Public et peuvent se présenter comme suit :

BUDGET PRINCIPAL				
		DÉPENSES (€)	RECETTES (€)	SOLDE (€)
FONCTIONNEMENT	Résultat propre à 2019	2 033 222.87	2 536 281.26	503 058.39
	Résultat reporté de 2018		130 000.00	130 000.00
	Résultat à affecter			633 058.39
INVESTISSEMENT	Résultat propre à 2019	637 744.41	786 805.23	149 060.82
	Résultat reporté de 2018	106 289.79		
	Solde global d'exécution			42 771.03
RESTES À RÉALISER	Fonctionnement			
	Investissement	142 175.30	200 000.00	57 824.70
RÉSULTATS CUMULÉS 2019 (y compris restes à réaliser)		2 919 432.37	3 653 086.49	733 654.12

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Monsieur le Maire étant sorti pour le vote,

Par 19 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (L. MEYER, R. BESSON et S. JACQUES-ROLAND), décide d'approuver le Compte administratif du budget principal de l'année 2019.

3/ CM 25-06-2020	Finances – Affectation du résultat de fonctionnement 2019.
-------------------------	---

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Monsieur BREUIL rappelle que le résultat de clôture de la section de fonctionnement pour l'exercice 2019 présente un excédent cumulé de 633 058,39 €.

Il convient d'affecter ce solde d'exécution au budget primitif 2020 :

- en section d'investissement pour financer le déficit et les dépenses nouvelles d'investissement de l'exercice 2020,
- en excédent de fonctionnement reporté.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, par 20 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » (L. MEYER, R. BESSON, S. JACQUES-ROLAND), décide d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :

- en section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », la somme de 503 058,39 €,
- en section de fonctionnement, au compte 002 « excédents antérieurs reportés », la somme de 130 000 €.

État des indemnités des élus :

Communication aux conseillers municipaux d'un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat (art. L 2123-24-1-1 du CGCT) :

↳ Présentation du tableau récapitulatif des indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux approuvé par délibération le 26 mai 2020.

4/ CM 25-06-2020	Finances – Budget primitif 2020.
-------------------------	---

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Vu l'avis de la commission « Budget-Finances » réunie le 18 juin 2020,

Monsieur BREUIL présente le budget primitif de 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Pour la section de FONCTIONNEMENT : 2 502 647,00 €
- Pour la section d'INVESTISSEMENT : 1 279 846,44 €

Le Conseil Municipal, après débat et examen des chapitres de fonctionnement et des opérations d'investissement, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, par 18 voix « POUR » et 5 voix « CONTRE » (L. MEYER, R. BESSON, S. JACQUES-ROLAND, L. LAMBROT et D. BRÉJON), décide d'approuver le budget primitif de l'année 2020 tel que présenté au niveau des chapitres de la section de fonctionnement et des opérations de la section d'investissement.

5/ CM 25-06-2020	Ressources humaines – Recrutement de personnel pour besoins occasionnels.
-------------------------	--

(Rapporteur : Jacques LYS)

Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent (cf. article 3.1. de la loi 1984-53) pendant la saison estivale pour faire face au surcroît d'activité à l'Accueil de Loisirs.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de recruter un (e) adjoint (e) d'animation non titulaire à temps complet, pendant la durée des vacances scolaires d'été 2020, dont la rémunération sera déterminée sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation IB348 IM 326.

6/ CM 25-06-2020	Affaires générales – Modification de la composition des commissions municipales.
-------------------------	---

(Rapporteur : Jacques LYS)

Vu l'article L 2121-22 du Code général des Collectivités territoriales disposant que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil,

Vu la délibération du 11 juin 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de constituer et désigner les membres des commissions municipales,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire d'ajouter M. Philippe SAINCOTILLE à la liste des membres de la commission « Associations – Salle Multiculturelle – Fêtes et animations – Cérémonies officielles »,

Considérant la demande de Mme Lyliane MEYER, Conseillère municipale depuis le 17 juin 2020 suite à la démission de M. Pascal WOLLBRETT, de participer à plusieurs de ces commissions,

Il est proposé au conseil municipal de modifier les commissions municipales suivantes :

Désignation	Membres	
ASSOCIATIONS SALLE MULTICULTURELLE FÊTES ET ANIMATIONS CÉRÉMONIES OFFICIELLES (13 membres)	Président :	1- Jacques LYS 2- Christelle JEANPERT 3- Jocelyne PINSON 4- Valérie BONHOMME 5- Norbert DESQUIENS 6- Marthe RENOUT JANDRAIN 7- Fabienne OUVRARD 8- Dany ORION 9- Martine GUILLOT 10- Sylvie MAYEUR 11- Patrick JEULIN 12- Philippe SAINCOTILLE 13 – Lyliane MEYER
COMMUNICATION INFORMATION MÉDIATHÈQUE CULTURE (8 membres)	Président :	1- Jacques LYS 2- Philippe SAINCOTILLE 3- Christelle JEANPERT 4- François LAMARRE 5- Norbert DESQUIENS 6- Dany ORION 7- Patrick JEULIN 8- Lyliane MEYER
AFFAIRES SCOLAIRES RESTAURANT SCOLAIRE ENFANCE ET JEUNESSE INTER-GÉNÉRATION SPORT (9 membres)	Président :	1- Jacques LYS 2- Sylvie MAYEUR 3- Norbert DESQUIENS 4- Garry THAUVIN 5- Marthe RENOUT JANDRAIN 6- Fabienne OUVRARD 7- Dany ORION 8- Philippe SAINCOTILLE 9- Lyliane MEYER

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, par 22 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » (S. MAYEUR), décide de modifier les commissions municipales telles que présentées ci-dessus.

7/ CM 25-06-2020	<i>Affaires générales – Commission Communale des Impôts Directs : proposition d’une liste de membres.</i>
-------------------------	--

Délibération reportée.

8/ CM 25-06-2020	<i>Affaires générales – Modification du Règlement Intérieur de l’Accueil périscolaire.</i>
-------------------------	---

(Rapporteur : Sylvie MAYEUR)

Mme MAYEUR propose de modifier le règlement intérieur de l’Accueil périscolaire afin d’actualiser les jours d’ouverture du service et de préciser les modalités d’inscription.

La mise à jour concerne les points suivants :

- Modification de la phrase : « *La commune de Breuillet organise un accueil des enfants le matin et le soir, avant et après la classe ainsi que le **mercredi*** » en remplacement de « *mercredi-~~après-midi~~* ».
- Ajout d'une phrase dans le paragraphe Inscription : « *Un enfant ne peut être admis à l'accueil qu'après constitution d'un dossier d'inscription (fiche d'inscription et fiche sanitaire).* ».

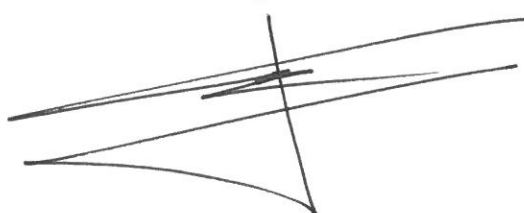
Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accepter la modification du règlement intérieur de l'Accueil périscolaire telle que présentée ci-dessus. Le règlement intérieur modifié est annexé à la présente délibération.

Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal :

N°	Date	Objet	Montant
2020 / 02	10/03/2020	Élaboration du PLU : avenant n° 3 fixant les modalités de réalisation et de paiement de prestations supplémentaires non prévues dans le marché initial. <i>Sarl SCAMBIO Urbanisme – 17500 Jonzac</i>	1 600 € HT (1 920 € TTC)

Séance levée à 21 h 40
Affichage le 01/07/2020

Le Maire,
Jacques LYS





Accueil Périscolaire

Commune de Breuillet

La commune de BREUILLET organise un accueil des enfants le matin et le soir, avant et après la classe ainsi que le mercredi. Ce service fonctionne sous la responsabilité d'adjoints d'animation territoriaux.

L'objectif est de proposer un mode de garde de qualité conciliant les contraintes horaires des parents et le respect des rythmes et des besoins des enfants. C'est un lieu de détente, de loisirs, de repos, dans l'attente soit de l'ouverture de la journée scolaire, soit du retour en famille. Le présent règlement intérieur définit les modalités pratiques de fonctionnement de l'Accueil Périscolaire afin de garantir une sécurité optimum des enfants accueillis (respect des taux réglementaires d'encadrement).



Inscription :

Un enfant ne peut être admis à l'accueil qu'après constitution d'un dossier d'inscription (fiche d'inscription et fiche sanitaire).

L'inscription est obligatoire une semaine avant tout accueil à l'aide d'un bulletin spécifique.

Le rythme de fréquentation doit être déterminé et fixé au moment de l'inscription, pour toute l'année scolaire. Il peut être continu (chaque jour de la semaine où l'école est ouverte) ou discontinu (certains matins ou certains soirs).

Pour les fréquentations temporaires ou ponctuelles, l'inscription devra être effectuée impérativement au plus tard une semaine avant le jour ou le début de la période concernée.

En dehors de ces procédures, aucun enfant ne pourra être pris en charge par le personnel territorial.



Absences :

Pour la fréquentation régulière, en cas d'absence de l'enfant, l'inscription sera totalement facturée, sauf production d'un certificat médical ou si une annulation écrite, remise à l'Accueil Périscolaire, a été effectuée au plus tard une semaine avant le jour ou le début de la période concernée. La date valide d'annulation est la date de réception par les services de la Mairie.

Jours et horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7 h 45 à 8 h 25 et de 16 h 00 à 19 h 15.

Mercredi : de 7 h 45 à 19 h 15.



Tarifs de l'Accueil Périscolaire :

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal. Passé 19 h 15, un supplément sera facturé par quart d'heure de retard. Le tarif du supplément est également fixé par délibération du Conseil Municipal.



Païement :

Le païement s'effectue chaque fin de mois, à l'accueil périscolaire ou en Mairie, par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces. Un reçu sera obligatoirement remis pour tout païement.

En cas de défaut de païement ou après rappel et mise en demeure de régler la somme due, la commune se réserve le droit de ne plus accepter l'enfant au service Accueil Périscolaire.



Règles de vie :

Ce service ne peut être pleinement profitable que si l'enfant respecte :

Les agents (il tient compte de leurs remarques voire de leurs réprimandes).

La tranquillité de ses camarades.

Les locaux et le matériel.

Les comportements portant préjudice à la bonne marche de l'accueil périscolaire pourront faire l'objet de sanctions allant jusqu'à l'exclusion définitive.



Le Maire,
Jacques LYS



Règlement intérieur approuvé lors du Conseil Municipal en date du 22 octobre 2015.

Dernière modification : 25 juin 2020 (délibération n° 8 / CM 25-06-2020).

